



PROTOCOLE DE REPRISE DES ACTIVITÉS SPORTIVES DE COMPÉTITION

COMPÉTITIONS DE VOLLEY-BALL

Saison 2020-2021

Ce guide a été élaboré afin d'accompagner au mieux la reprise des activités sportives de compétition, en appui sur les outils et directives publiées par le gouvernement et le Ministère des sports.

En fonction de l'évolution de la crise, du cadre législatif et des recommandations, le présent document pourra faire l'objet de modification en cours de saison.

Ce document rappelle les grands principes et mesures à mettre en place pour se protéger et limiter la propagation du virus, il ne saurait se substituer aux dispositions particulières prises localement.

Mesures générales

L'Agence Régional de Santé Ile-de-France (à contacter pour toute demande concernant la covid-19)

35 rue de la gare 75019 Paris
01 44 02 00 00

Référent Covid Volley-ball FSGT Paris (à contacter pour toute demande concernant les mesures sanitaires et la pratique du volley-ball FSGT)

Pablo TRUPTIN
01 40 35 18 49
volley@fsgt75.org

Désignation d'un référent Covid au sein des clubs et équipes

Au sein de chaque club, une personne référente sanitaire (ou un groupe de personnes) est chargée du suivi du protocole sanitaire.

Au sein de chaque équipe, il est nommé un référent COVID, qui sera garant du protocole sanitaire. Par défaut et sans autre information écrite de la part du référent sanitaire du club, le référent COVID sera le correspondant principal de l'équipe auprès de la FSGT.

Il aura notamment pour mission de :

- Contribuer au suivi sanitaire de l'équipe dans le cadre des rencontres officielles. A ce titre, il devra être présent à chaque match à domicile de son équipe.
- Assurer la communication des différentes consignes et mesures hygiènes auprès de l'ensemble des acteurs de la rencontre (joueurs et encadrement de son équipe, joueurs et encadrement de l'équipe visiteuse, arbitres).
- Vérifier l'application et le respect des mesures d'hygiène pendant toute la durée de la rencontre et intervenir en cas de manquements constatés aux règles sanitaires.

Port du masque

Le port du masque est obligatoire pour toute personne âgée de 11 ans et plus à l'intérieur de l'enceinte sportive. Cette obligation est valable dans la totalité des espaces du centre sportif, intérieur comme extérieur.

Pendant le temps de pratique sportive (échauffement et temps de jeu), le masque peut être retiré pour les acteurs de la rencontre (joueurs de chaque équipe, arbitres, coach principal de l'équipe). Pour toutes les

autres personnes présentes sur le banc de touche, y compris les remplaçants et le libero quand il ne joue pas, le port du masque est obligatoire.

Distanciation physique et gestes barrières

La distanciation physique et les gestes barrières s'appliquent à tous. Ils doivent être rappelés à tous les acteurs de la rencontre :

- Se laver fréquemment les mains. Utiliser du savon et de l'eau, ou une solution hydroalcoolique.
- Arrêter de serrer la main et utiliser des méthodes de salutation sans contact.
- Respecter une distance physique d'au moins un mètre avec les autres personnes.
- Désinfecter régulièrement et "individualiser" au maximum le matériel.
- Boire uniquement dans sa gourde ou sa bouteille.
- Se tenir à distance de toute personne qui tousse ou éternue.
- Éviter de se toucher les yeux, le nez ou la bouche.
- En cas de toux ou d'éternuement, se couvrir le nez et la bouche avec le pli du coude ou avec un mouchoir.

Mesures médicales

Reprise de l'activité

Pour les personnes ayant contracté le COVID-19 (test RT-PCR positif et/ou images spécifiques au scanner thoracique et/ou symptomatologie évocatrice d'une atteinte par le Covid-19) ainsi que pour les personnes contact d'un cas confirmé (14 jours après le dernier contact) le Ministère des sports considère qu'une consultation médicale s'impose avant la reprise.

Dans tous les cas, il est recommandé à toutes et tous une reprise progressive de l'activité sportive en durée et intensité. Consulter [les 10 règles d'or](#) proposées par la FSGT.

Suspicion d'un cas covid-19

Toute personne présentant les symptômes du COVID-19 (fièvre ou sensation de fièvre, toux, maux de tête, courbatures, fatigue inhabituelle, perte brutale de l'odorat, disparition totale du goût, mal de gorge, éruptions cutanées, diarrhée, difficultés respiratoires) doit être orienté vers un espace dédié et pris en charge.

La prise en charge de la personne suspecte repose sur : l'isolement de la personne, la protection des autres, le secours médical.

Le référent COVID du club et de l'équipe doivent être prévenus.

Cas de covid-19 confirmé au sein de l'équipe

Dans le cas où une personne de l'équipe présente des symptômes du COVID-19 (fièvre ou sensation de fièvre, toux, maux de tête, courbatures, fatigue inhabituelle, perte brutale de l'odorat, disparition totale du goût, mal de gorge, éruptions cutanées, diarrhée, difficultés respiratoires), elle doit être isolée du groupe et prendre contact avec son médecin traitant. Elle devra réaliser immédiatement un test CORONAVIRUS SARS-CoV-2 par RT-PCR nasopharyngé.

Dans le cas d'une personne testée positive (asymptomatique ou non), la personne est isolée pendant 7 jours. Le référent COVID du club, et de l'équipe doivent être prévenus.

Virus circulant au sein de l'équipe

Dans le cas où 2 personnes de l'équipe ou plus (à partir du 2^e cas) sont testées positivement au CORONAVIRUS SARS-CoV-2 sur une période de 7 jours glissant, le virus est considéré comme circulant au sein de l'équipe.

L'ensemble des personnes appartenant à l'équipe sont mises à l'isolement pour une période de 14 jours et doivent passer un test CORONAVIRUS SARS-CoV-2 par RT-PCR nasopharyngé 7 jours après le dernier contact avec les personnes porteuses du virus.

Les joueurs positifs sont isolés du reste de l'équipe. Les joueurs négatifs peuvent reprendre la compétition.

Le référent COVID de l'équipe doit :

- Informer immédiatement son comité départemental par courriel à volley@fsgt75.org.
- Et fournir les attestations ARS des joueurs testés positivement au virus.

Le report des rencontres (7 jours minimum) ne sera envisagé que si 2 joueurs ou plus sont touchés dans une équipe.

Après étude des documents fournis, la commission volley-ball pourra décider de reporter le ou les matchs de l'équipe concernée durant la période pendant laquelle le virus est circulant au sein de l'équipe concernée.

Arbitres et coaches

Comme pour les membres des équipes, les arbitres et coaches doivent contacter leur médecin en cas de symptômes du COVID-19 (fièvre ou sensation de fièvre, toux, maux de tête, courbatures, fatigue inhabituelle, perte brutale de l'odorat, disparition totale du goût, mal de gorge, éruptions cutanées, diarrhée, difficultés respiratoires).

Le référent COVID du club, et de l'équipe doivent être prévenus, afin qu'ils puissent être remplacés sur la/les rencontres où ils devaient officier.

Dans le cas d'un test positif, la personne est isolée pendant 7 jours.

Dans le cas d'un test négatif, la personne peut reprendre l'arbitre / le coaching.

Organisation des rencontres

Accompagnateurs et public

Il est fortement conseillé de limiter les déplacements et l'accueil des accompagnateurs et public.

Dans tous les cas, les personnes non inscrites sur la feuille de match devront se tenir dans les tribunes ou dernière la main courante. Elles devront porter un masque dès leur entrée dans l'enceinte sportive.

Chaque équipe est responsable des accompagnateurs et public qui l'accompagnent, à ce titre, le référent COVID de l'équipe sera dans l'obligation de tenir un registre de l'ensemble des personnes présentes (accompagnateurs et public) à chaque rencontre de l'équipe pour faciliter le suivi en cas de contamination d'un ou plusieurs membres (ce registre doit être détruit 3 semaines après chaque rencontre conformément à la législation en vigueur).

Vestiaires des équipes

Les vestiaires sont autorisés (Décret du 13/08/2020) sous réserve du respect des règles sanitaires suivantes :

- Limiter le nombre de personnes présentes dans les vestiaires aux seuls officiels (seules les personnes ayant une mission essentielle à l'organisation de la rencontre doivent pouvoir accéder à cette zone).
- Limiter le temps de présence dans les vestiaires.
- Aérer et désinfecter les vestiaires régulièrement.
- Conformément à l'avis du Haut Conseil de la santé publique, il est recommandé de privilégier, dans tous les cas où cela est possible, le changement de vêtements et la prise des douches à domicile.
- Chaque équipe doit collecter tout déchet de ses joueurs (les masques en particulier) afin de les déposer dans les poubelles prévues à cet effet.
- Des agents nettoyeurs permettant l'hygiène des mains (savon et/ou gel hydroalcoolique) doivent être mis à disposition par l'équipe à domicile.
- La désinfection des mains doit être effectuée avant et après chaque utilisation d'un équipement partagé.

Dans certaines installations où l'organisation et les locaux ne permettent pas le nettoyage régulier, les vestiaires ne sont pas accessibles. Seuls les sanitaires seront disponibles.

Feuille de match et appel des joueurs

Match avec arbitre

Avant la rencontre et afin de limiter les interactions et les manipulations, seul l'arbitre pourra inscrire les informations sur la feuille de match jusqu'à l'apposition des signatures en fin de rencontre.

En collaboration directe avec le dirigeant, ce dernier présente la licence, et la pièce d'identité le cas échéant, du joueur à l'arbitre qui assure le contrôle visuel et qui inscrit les informations sur la feuille de match.

Les réclamations d'avant match seront transcrites, sous la dictée du dirigeant, par l'arbitre de la rencontre.

L'appel des joueurs devra se faire uniquement sur le terrain. Le capitaine adverse se verra proposer la licence du joueur sans la toucher pour un contrôle visuel. L'arbitre annotera alors le numéro du joueur sur la feuille de match.

A la fin de la rencontre, l'arbitre indiquera le score final, les éventuelles réclamations et les sanctions. Une fois entièrement complétée, la feuille de match sera signée par les capitaines et arbitres.

Chaque intervenant devra disposer de son propre stylo. Dans le cas contraire, celui-ci devra être désinfecté entre chaque utilisateur.

Le port du masque est obligatoire pour tous les acteurs jusqu'au début de la rencontre.

Match en auto-arbitrage (en 4x4 seulement quand l'arbitrage par une personne de l'équipe n'est pas possible)

Avant la rencontre et afin de limiter les interactions et les manipulations, seul le responsable de l'équipe à domicile pourra inscrire les informations sur la feuille de match jusqu'à l'imposition des signatures en fin de rencontre.

Le dirigeant de l'équipe visiteuse transmet par e-mail la liste de ses joueurs au responsable de l'équipe qui le reçoit. Dans le cas contraire, il présente la licence, et la pièce d'identité le cas échéant, du joueur afin de transcrire les informations sur la feuille de match.

Les réclamations d'avant match seront transcrites, sous la dictée du dirigeant.

L'appel des joueurs devra se faire uniquement sur le terrain. Le capitaine adverse se verra proposer la licence du joueur sans la toucher pour un contrôle visuel. Le dirigeant de l'équipe à domicile annotera alors le numéro du joueur sur la feuille de match.

A la fin de la rencontre, le dirigeant de l'équipe à domicile indiquera le score final, les éventuelles réclamations et les sanctions. Une fois entièrement complétée, la feuille de match sera signée par le représentant de l'autre équipe.

Chaque intervenant devra disposer de son propre stylo. Dans le cas contraire, celui-ci devra être désinfecté entre chaque utilisateur.

Le port du masque est obligatoire pour tous les acteurs jusqu'au début de la rencontre.

Aire de jeu

Le port du masque est obligatoire pour toute personne présente aux abords de l'aire de jeu, y compris sur les bancs de touche, à l'exception :

- Des arbitres et joueurs figurant sur la feuille de match lors de l'échauffement sur l'aire de jeu.
- Des arbitres, des joueurs de chaque équipe et de leur entraîneur principal sur l'aire de jeu pendant la durée du match.

Dès la fin de chaque période de la rencontre, l'ensemble des acteurs de la rencontre (joueurs, entraîneurs, arbitres) devront obligatoirement porter un masque.

L'ensemble des acteurs de la rencontre (joueurs, entraîneurs, arbitres) devront se laver les mains avec une solution hydroalcoolique avant l'entrée sur le terrain.

Chaque équipe disposera de sa solution hydroalcoolique.

Les ballons de match et d'échauffement seront régulièrement désinfectés avant le début de chaque période et à chaque demande de l'arbitre de la rencontre.

En dehors du match et des échauffements, il est recommandé de s'échanger les ballons avec le pied le plus possible.

Des consignes relatives aux équipements individuels des joueurs sont données :

- gourde remplie à usage individuel
- tout équipement vestimentaire est individuel

Soins et interventions sur l'aire de jeu

Les personnes chargées d'intervenir pour apporter des soins à un joueur pendant une rencontre doivent obligatoirement travailler en étant équipées de masque et de gants, et se laver au gel hydroalcoolique les mains gantées après chaque personne traitée.

Le matériel de soins qui n'est pas à usage unique doit faire l'objet d'une désinfection après chaque utilisation.